



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

assurance vie

Question écrite n° 130715

### Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, à propos des prélèvements sociaux opérés sur les intérêts des contrats d'assurance vie pour l'année 2011. Le taux de ces prélèvements a été modifié en cours d'année 2011 passant de 12,3 % au 1er janvier à 13,5 % au 1er octobre 2011. De fait, certains établissements financiers ont opéré un prélèvement calculé *pro rata temporis*, ce qui donne un taux moyen de 12,6 % pour l'année. D'autres établissements, en revanche, ont opté pour un prélèvement uniforme de 13,5 %, ce qui pénalise leurs clients. Il lui demande donc si une uniformisation du calcul des intérêts pour 2011 est envisageable avec régularisation pour les personnes qui ont été prélevées de 13,5 % pour l'année entière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130715

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2012, page 2360

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)